

Relevé de décisions de la XXXII^e Session Rabat (Maroc), du 30 juin au 3 juillet 2006 (en application de l'article 9.5 du Règlement)

Réunie à Rabat du 30 juin au 3 juillet 2006, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a :

- Entendu lors de la séance solennelle d'ouverture le message de Sa Majesté le roi Mohammed VI, lu par le Premier ministre M. Driss Jettou, les allocutions de M. Abdelwahad Radi, Président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, et de M. Bernard Patry, député (Canada), Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.
- **Adopté** l'ordre du jour.
- **Décidé** de lever la mesure de suspension de la section d'Haïti.
- **Entendu** l'intervention de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie et ses réponses aux questions posées par les parlementaires.
- **Entendu** l'intervention de M. Clément Duhaime, Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie.
- **Attribué** le statut d'observateur permanent à la Saeima de la République de Lettonie.
- **Procédé à l'élection,** sur proposition du Bureau, à deux postes du Bureau:

Vice-président : M. Hilarion Etong, Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale du Cameroun ;

Membre : M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de l'Assemblée nationale du Mali.

- **Pris acte** de l'élection à la présidence du réseau des femmes parlementaires de l'APF de Mme Nimon Baloukina Eza, députée (Togo), et de sa désignation comme membre de droit du Bureau.



- **Entendu** les interventions de M. Francisco José Pinon, Secrétaire général de l'Organisation des Etats Ibéro américains, de M. Abdejalil Lahjomri, directeur du Collège Royal du Maroc, de M. Pietro Sicuro, directeur de l'Institut francophone des technologies de l'information et de la formation (INTIF) et de M. Robert Chaudenson, Professeur à l'Université de Provence.
- **Entendu** les intervenants du débat général sur le thème : « la promotion de la diversité linguistique».
- **Entendu** l'intervention de Mme Katérina Stenou, Directrice de la Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel de l'UNESCO, sur les enjeux et l'état de la ratification de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- **Adopté** la recommandation sur la ratification de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- **Adopté** le rapport d'activité de M. Jacques Legendre, Sénateur (France), Secrétaire général parlementaire.
- **Adopté** le rapport financier de M. Jos Scheuer (Luxembourg), Trésorier, et approuvé les comptes de l'exercice 2005.
- **Pris acte** du compte rendu d'activité des Chargés de mission régionaux.
- **Adopté** les projets de rapports et de résolutions présentés au nom des commissions permanentes.
- **Entendu** la communication de Mme Nimon Baloukina Eza députée (Togo), Présidente du réseau des femmes parlementaires de l'APF.
- **Adopté**, sur proposition de la commission politique, un Appel initié par le Réseau des femmes parlementaires sur la violence exercée contre les femmes et les enfants.
- **Adopté** l'Avis de l'Assemblée sur le thème « les technologies de l'information dans l'éducation », qui sera présenté au XI^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage.
- **Décidé** de se réunir en 2007 pour sa XXXIIIème Session à Libreville, à l'invitation de la section du Gabon et de son Président, M. Guy Nzouba Ndama, premier Vice-Président de l'APF, Président de l'Assemblée nationale.
- **Entendu** la lecture par le Président de l'APF d'une lettre de remerciements adressée à Sa Majesté le roi Mohammed VI.

